UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

WELCOME CENTER
Aide administrative

Les documents à prévoir pour votre arrivée en France

Cette liste reprend les éléments principaux à fournir à l'administration française afin d'accomplir vos démarches. Elle n'est pas exhautive et est variable en fonction de la situation du chercheur.

- Convention d'accueil d'un chercheur étranger (si le chercheur est ressortisant d'un pays tiers)
- Justificatif d'identité (une carte d'identité pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de la Suisse ou de l'Espace Economique Européen (EEE) et un passeport pour les ressortissants de pays tiers)
- Visa (sauf pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de la Suisse ou de l'EEE)
- Attestation d'affiliation à un régime d'assurance santé (vivement conseillé)
- Acte de naissance établie il y a moins de 12 mois* (+ traduction et apostille/legalisation si nécessaire ; Celui du chercheur mais aussi de ses accompagnants)
- Acte de mariage établie il y a moins de 12 mois (+ traduction et apostille/legalisation si nécessaire)

Merci de présenter les documents originaux avec une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.
Pour les européens : demander un Acte de Naissance multilingues pour éviter la traduction française auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.
Il est également important de vérifier si l'acte de naissance nécessite une apostille et/ou legalisation.

- Justificatif des revenus de l'année fiscale à N-1 et N-2
- Les originaux des diplômes (ceux du chercheur mais aussi de ses acompagnants)
- Certificats de vaccination (ceux du chercheur mais aussi de ses acompagnants)
- Livret scolaire de ses enfants
- Permis de conduire
- Papiers du véhicule (s'il est venu en France avec son véhicule)

* exception pour pays délivrant des actes de naissance valables à vie (demandez le Welcome Center)

Mis à jour par le WELCOME CENTER le 27/11/2026

Pour plus d'informations
welcome-center@univ-cotedazur.fr